



Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2020-488 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin d'agrandir la zone C-282 à même une portion de la zone C-260, y permettre les bâtiments d'une hauteur maximale de 4 étages, ainsi que les commerces régionaux et les services professionnels et spécialisés (district des Maraîchers)	7 décembre 2020 16 décembre 2020

2. Une copie de ces règlements peut être consultée en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.sh@longueuil.quebec. Pour information : 450-463-7013.

Longueuil, le 16 décembre 2020.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert